



STOP OGM INFOS

STOP OGM - COORDINATION ROMANDE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

JAB
CH - 2000 Neuchâtel

FEU VERT POUR LA CULTURE DU MAÏS TRANSGÉNIQUE TC1507 EN EUROPE. LA SUISSE VEUT L'HOMOLOGUER COMME FOURRAGE.

LUIGI D'ANDREA | **STOP OGM**

JUSQU'À PRÉSENT, SEULE UNE PLANTE TRANSGÉNIQUE EST CULTIVÉE EN EUROPE : LE MAÏS MON 810. UNE AUTRE POURRAIT TOUTEFOIS VENIR S'Y AJOUTER PROCHAINEMENT : LE MAÏS TC1507 DE DUPONT/PIONEER ET DOW AGROSCIENCES. CE MAÏS PRODUIT UNE TOXINE INSECTICIDE BT ET TOLÈRE LES HERBICIDES À BASE DE GLUFOSINATE. L'ÉVALUATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE DU MAÏS 1507 A ÉTÉ SOUMISE À DE VIVES CONTROVERSES SCIENTIFIQUES AU NIVEAU EUROPÉEN. L'OFAG PROPOSE DE L'HOMOLOGUER COMME FOURRAGE. STOP OGM, APPELÉ À PRENDRE POSITION SUR LE SUJET, S'EST VU REFUSER L'ACCÈS AU DOSSIER D'ÉVALUATION RÉALISÉ PAR L'OFFICE.

La dernière autorisation à la culture délivrée par la Commission européenne datait de 2010 avec l'autorisation de la pomme de terre AMFLORA modifiée par transgénèse afin de contenir plus d'amidon, sous forme d'amylopectine. Cette patate devait intéresser les industriels, mais ne sera au final pas cultivée.

En septembre dernier, la Commission était rappelée à l'ordre par le Tribunal de l'Union européenne, après un recours formé par la société Pioneer, car elle tardait à présenter le dossier du TC1507, connu sous le nom d'Herculex, au Conseil. Le 11 février 2014, les États membres ont dû se prononcer. Ils n'ont pas réussi à dégager une majorité (qualifiée) pour autoriser ou refuser l'autorisation de mise en culture. Malgré l'avis négatif du Parlement européen et le vote « contre » de 19 États membres, la Commission européenne est donc en position d'autoriser ce maïs, quand bon lui semble. La comitologie européenne prévoit en effet qu'en l'absence de majorité qualifiée, la décision finale revient à la Commission européenne.

Si dix-neuf États membres ont voté contre (dont la France, la Hongrie, l'Irlande, les Pays-Bas) et cinq ont

voté pour (l'Espagne, le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande et l'Estonie), c'est finalement l'abstention de quatre États (l'Allemagne, la Belgique, la République tchèque et le Portugal), qui a fait pencher la balance. Formellement, le résultat du vote ne permet pas de rejeter l'autorisation, mais symboliquement il montre un rejet politique des OGM puisque seuls cinq pays ont voté en faveur de l'autorisation et 19 contre. Ce résultat remet sur la table la proposition de la Commission, datant de 2010, qui vise à donner le droit aux États membres de s'opposer à une culture des OGM sur leur territoire pour des raisons autres que la santé et l'environnement.

Décision anti-démocratique ? L'eurodéputée Corinne Lepage appelle la Commission à rejeter cette autorisation : « *La Commission ne peut pas se cacher derrière de vieilles procédures anti-démocratiques pour justifier cette autorisation, sauf si elle veut donner l'image d'une Europe qui défend les multinationales plutôt que les citoyens, et qui n'a rien appris de la controverse de ces vingt dernières années. L'Europe n'a pas besoin de ce maïs transgénique, et elle n'en veut pas.* »

Dans une lettre adressée le 12 février au commissaire européen à la santé Tonio Borg, 12 États membres esti-

ment que la Commission «est encore en mesure de retirer sa proposition» d'autorisation. De son côté, le groupe des Verts/ALE au Parlement européen a menacé de déposer une motion de censure contre la Commission européenne si elle «poursuit obstinément son souhait d'autoriser le maïs OGM 1507, en dépit de cette opposition», a prévenu l'eurodéputé Daniel Cohn-Bendit, coprésident du groupe des Verts/ALE.

La Suisse veut autoriser ce maïs pour l'alimentation animale

C'est probablement la possible autorisation à la culture du 1507 au sein de l'UE qui a poussé l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à proposer son homologation pour l'alimentation animale. En décembre 2013, l'OFAG demandait l'avis aux milieux intéressés dans le cadre de la révision totale de l'ordonnance sur les listes d'aliments génétiquement modifiés pour animaux. StopOGM s'est très clairement prononcé contre toute homologation (1).

Selon l'OFAG, l'homologation du maïs 1507 permettra d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en matière d'aliments pour animaux. Cependant, les réflexions actuelles au sein des milieux agricoles se portent plutôt vers la mise en place de solutions permettant de renforcer nos capacités d'auto-approvisionnement, y compris dans les fourrages, par exemple à travers l'initiative populaire de l'Union suisse des paysans « Pour la sécurité alimentaire ».

Autre incohérence majeure, le maïs 1507 n'est pas autorisé à la consommation humaine (uniquement toléré sous forme de traces accidentelles et inévitables à 0.5%) en Suisse. Son homologation à l'importation porte avec elle la possibilité d'une contamination des filières alimentaires humaines. Cette situation serait extrêmement dommageable à la Suisse. L'homologation différée a déjà donné lieu à plusieurs scandales de par le monde. Aujourd'hui, même les États-Unis ne diffèrent plus leurs autorisations. Pourquoi la Suisse devrait-elle le faire ?

Puisqu'il n'y a pas de demande pour du fourrage transgénique en Suisse, il se peut que l'homologation du maïs 1507 vise à permettre une augmentation de la marge de sécurité pour les importateurs par un passage du seuil de tolérance de 0.5% (lorsque toléré en tant que trace) à celui de 0.9% (seuil d'étiquetage lorsque homologué). StopOGM se prononce très clairement contre ce genre de pratique qui vise à accorder un droit à la contamination.

Une homologation donnerait un très mauvais signal et serait très peu compréhensible au vu de la situation suisse. En effet, aucun fourrage transgénique n'est actuellement importé dans le pays, la plupart des labels suisses excluant les OGM. De plus, la Suisse introduira

certainement bientôt un étiquetage permettant de valoriser l'alimentation sans OGM du bétail. Il est fort à parier que la plupart des agriculteurs voudront valoriser leurs produits au travers de cette filière qui est celle demandée par le consommateur.

Pour StopOGM, l'homologation de la variété 1507 va clai-



Manifestation contre l'autorisation du maïs 1507 à Berlin.

Photo : compact.de

rement à contre sens des besoins de l'agriculture suisse. Puisqu'il n'existe aucune urgence en la matière, aucune demande et donc aucune utilité, les risques encourus sont trop grands pour les avantages retirés.

Un dossier de demande lacunaire évalué positivement par les autorités qui refuse l'accès à leur dossier d'évaluation

Selon l'OFAG « l'affouragement de ce maïs n'est pas plus dangereux que l'affouragement d'un maïs conventionnel ».

StopOGM a demandé l'accès au dossier d'évaluation de l'OFAG afin de comprendre cette décision et de baser son avis sur un document scientifique plutôt que sur un simple avis positif de l'Office. Notre demande a été rejetée au motif que les documents administratifs ne peuvent être consultés dans le cadre d'une procédure administrative en cours. Comment, dans ces conditions, se faire une opinion et donner son avis sur l'autorisation d'un OGM ?

Ce refus est d'autant moins compréhensible qu'une analyse approfondie des données fournies par le pétitionnaire concernant le maïs 1507 a déjà été publiée en 2009 par l'Agence fédérale de conservation de la nature allemande. Ce document pointait déjà du doigt les grosses lacunes des dossiers présentés par les industriels. Dès lors, pas étonnant que les évaluations sanitaires et environnementales positives réalisées par les organes de contrôle comme l'AESA, qui se base sur ces dossiers, ont été soumises à de vives controverses scientifiques au niveau européen. En Suisse, la controverse fait moins de bruit car peu de personnes s'y intéressent. La situation est pourtant identique. Les dossiers présentés sont

les mêmes qu'au niveau européen et les évaluations réalisées par l'ancien Office fédéral de la santé ou l'OFAG sont tout aussi peu critique que celle de l'AESA. Selon le document allemand susmentionné, les dossiers des pétitionnaires présentent les limites suivantes :

- L'absence de méthodologie scientifique claire présentée par le pétitionnaire pour acquérir les données présentée
- L'absence de dessins expérimentaux adaptés à la mise en évidence des effets recherchés
- L'absence de données satisfaisantes pour effectuer des statistiques concluantes et étayer les conclusions du pétitionnaire ainsi que l'absence de puissance statistique dans les dossiers

Il s'ensuit que les conclusions se basent souvent sur des argumentations plutôt que sur des données acquises lors d'expériences sérieuses, standardisées et publiées.

A la différence des Etats-Unis, lorsque la Confédération évalue positivement un produit, elle assume la responsabilité des éventuels effets négatifs qui pourraient survenir lors de son utilisation. Nombres de questions ouvertes n'ont pas été résolues. Il ne nous paraît pas judicieux d'homologuer la variété transgénique 1507 comme aliment pour animaux avant que ces questions aient trouvé une réponse.

1) Notre prise de position détaillée est téléchargeable sur notre site internet

SYNGENTA FAIT MAIN BASSE SUR LE VIVANT : LIBÉREZ LE POIVRON !

CATHERINE MORAND | SWISSAID

LA MULTINATIONALE AGROCHIMIQUE SUISSE SYNGENTA A RÉUSSI À SE FAIRE OCTROYER UN BREVET SUR UN POIVRON. LE 3 FÉVRIER 2014, MOBILISATION GÉNÉRALE DE REPRÉSENTANTS DE TOUTE L'EUROPE POUR DEMANDER SON ANNULATION, AU SIÈGE DE L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS, À MUNICH. C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE LE BREVETAGE D'UN LÉGUME SUSCITE, EN EUROPE, UN TEL TOLLÉ, UNE TELLE RÉSISTANCE. AVEC, À LA CLÉ, UNE PETITE QUESTION TOUTE SIMPLE : DES ENTREPRISES PRIVÉES PEUVENT-ELLES « INVENTER » ET S'APPROPRIER DES ORGANISMES VIVANTS, DES PLANTES, DES ANIMAUX, EN LES FAISANT BREVETER ?

Le saviez-vous ? En mai 2013, l'Office européen des brevets octroyait à Syngenta un brevet garantissant à la firme bâloise les droits exclusifs sur un poivron issu du croisement entre un poivron commercialisé et une variété originaire de Jamaïque, connue pour sa capacité à résister à plusieurs insectes nuisibles. Ce qui, de facto, empêchera à l'avenir d'autres sélectionneurs d'utiliser librement cette variété.

Depuis des temps immémoriaux pourtant, la sélection végétale, la production de semences, ont toujours été assurées par les agriculteurs et les agricultrices, qui les ont améliorées, multipliées, échangées, et conservées... Jusqu'à ce que les entreprises agrochimiques commencent à investir dans une agriculture high-tech, en faisant breveter des végétaux - transgéniques ou non, puisque les brevets sont de plus en plus souvent délivrés sur des plantes cultivées de manière traditionnelle. A preuve ? Une étude publiée en 2012 révélait que plus de 60% des tomates consommées en Europe sont désormais la propriété de Syngenta et Monsanto, sans que les consommateurs soient au courant.

Le lundi 3 février 2014 donc, des représentants d'une vaste coalition européenne - 34 organisations de 27 pays - ont officiellement déposé un recours demandant

l'annulation de ce brevet par l'Office européen des brevets, et demandé l'interdiction du brevetage des plantes et des animaux. Avec, en guise de premier signal fort dans cette direction, la révocation immédiate du brevet de Syngenta sur ce poivron.



image: www.ip-watch.org

Ces dernières années, le mouvement contre les brevets portant sur des variétés végétales et des races animales s'est renforcé, pour lutter contre la privatisation du vivant et du patrimoine commun de l'humanité par les grandes entreprises agrochimiques et pharmaceutiques, qui déposent des brevets. Il faut dire que la valeur

commerciale des poivrons est évaluée à quelque 500 millions de dollars par an, incluant les poivrons doux, les piments chili et les piments jalpeno, de quoi susciter des convoitises.

Jamais auparavant une coalition aussi vaste d'un point de vue géographique et diversifiée au niveau des compétences n'avait recouru formellement contre la privatisation des ressources naturelles. Il faut dire que les brevets sur le vivant sont non seulement problématiques d'un point de vue éthique, mais qu'ils accentuent aussi le phénomène de concentration sur le marché des semences, réduisent la biodiversité, menacent la sécurité alimentaire.

Les brevets sur les semences sont censés être une incitation à investir dans la sélection de nouvelles variétés végétales. Or, c'est tout le contraire qui se passe : l'accès au matériel de base de la sélection végétale est entravé, ce qui a des conséquences négatives sur l'innovation.

En mai 2012, le Parlement européen avait pourtant adopté une résolution demandant à l'Office européen des brevets de ne plus accorder de brevet sur des produits obtenus par sélection traditionnelle. Mais jusqu'ici, l'Office européen des brevets, soumis à un intense lobbying de la part des multinationales agrochimiques, n'a pas encore mis en œuvre cette recommandation - ce

dont Syngenta, Monsanto ou DuPont Pioneer, qui se partagent le marché mondial des semences, tirent largement profit.

En Suisse, ce sont SWISSAID et la Déclaration de Berne qui ont porté la campagne « Libérez le poivron ! », dans le cadre de la Coalition « no patents on seeds » qu'elles ont contribué à créer, aux côtés d'autres organisations. L'année dernière, la Coalition avait déjà dénoncé une nouvelle vague de brevets, mettant tout particulièrement en cause le président de l'Office européen des Brevets, Benoît Battistelli, pour ses prises de position très claires en faveur de firmes comme Monsanto et Syngenta. Faisant ainsi fi des intérêts de la majorité des obtenteurs européens de variétés, des organisations paysannes européennes, ainsi que de nombreuses autres organisations actives dans les pays en développement.

En avril 2013, une pétition lancée par le réseau Avaaz avait réuni les signatures de près de 2 millions de personnes exigeant l'interdiction des brevets sur les semences, qui vont exactement dans le même sens que les exigences de la coalition « Pas de brevets sur les semences ». SWISSAID et la Déclaration de Berne ont à plusieurs reprises interpellé la Suisse, pour lui demander d'assumer ses responsabilités au sein du conseil d'administration de l'Office européen des Brevets.

LA COMMISSION EUROPÉENNE DONNE SON FEU VERT AU MAÏS SMARTSTAX



Image: Genevieve Goyette (Greenpeace)

La Commission européenne a autorisé début novembre 2013 l'utilisation de la variété controversée de maïs transgénique SmartStax pour l'alimentation humaine et animale. Le maïs SmartStax a été modifié généti-

quement par Monsanto et Dow AgroSciences pour exprimer six protéines insecticides Bt et deux tolérances à des herbicides. Une des protéines insecticides est artificielle et n'a pas d'équivalent dans la nature, la séquence génétique ayant été fabriquée de toute pièce en laboratoire (ADN synthétique). Les effets synergiques entre les toxines insecticides et les résidus de pulvérisation d'herbicide n'ont pas été testés dans le cadre de la procédure d'autorisation.

Il n'y a pas eu non plus d'essais d'affouragement afin d'identifier des risques potentiels pour la santé, bien que la teneur en toxine Bt du maïs SmartStax soit nettement supérieure à celle des autres variétés transgéniques. Le taux élevé de toxine pourrait pourtant

accroître le risque de maladies inflammatoires de l'intestin. Ces effets ont déjà été mis en évidence dans de nombreuses publications scientifiques. La décision d'autorisation du Smartstax repose uniquement sur des études de l'industrie ; il n'existe aucune étude de laboratoire indépendant. L'ONG allemande Testbiotech a récemment porté plainte contre cette décision, exigeant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché.

Actuellement, il existe 49 plantes génétiquement modifiées autorisées dans l'UE pour l'alimentation humaine et animale. Quant au soja génétiquement modifié, il représente la part du lion des importations.

Plus d'infos sur www.stopogm.ch

INTERDICTION DES OGM DANS LE CANTON DU JURA

INITIATIVE PARLEMENTAIRE ACCEPTÉE

PAR VINCENT WERMEILLE | DÉPUTÉ PCSI

En déposant une initiative parlementaire visant l'interdiction des organismes génétiquement modifiés dans le canton du Jura, le but du groupe chrétien social indépendant (pcsi) n'était pas d'ouvrir un nouveau débat spécifique aux OGM, mais plutôt d'apporter une réponse au niveau cantonal quant à une éventuelle utilisation d'OGM dans l'agriculture jurassienne. En début 2013, la loi fédérale sur le génie génétique avait été débattue au Parlement jurassien dans le cadre de la réponse à la consultation au niveau fédéral. En fait, cette consultation visait à déterminer de nouvelles bases légales à partir de la fin du moratoire dont l'expiration est prévue pour fin 2017.

Quelle réponse le gouvernement jurassien a-t-il donné à cette consultation ? Il craint que l'agriculture, en particulier l'agriculture biologique, devienne impossible dans les régions où des OGM seraient cultivés en raison de la dégradation de l'image. Il craint aussi que la coexistence soit difficile à mettre en œuvre, notamment par rapport à la séparation du flux des marchandises. Et le gouvernement jurassien de conclure sa réponse en préconisant que la Confédération définisse l'ensemble de son territoire sans OGM. Suite au dépôt de notre initiative, le Quotidien jurassien a posé la question à ses lecteurs ; le Jura doit-il interdire la culture d'OGM ? 81% des personnes ayant répondu au sondage se sont déclarées pour une interdiction.



Vincent Wermeille au Parlement jurassien

Dans le cadre des modifications de la législation cantonale sur le développement rural liées à la nouvelle politique agricole 2014-2017, les initiants demandent que la question des OGM soit réglée en même temps. Ainsi le canton du Jura disposera d'une nouvelle législation cantonale, adaptée à la nouvelle politique fédérale agricole, et qui contiendra des dispositions propres à la culture des OGM. Dans les débats au Parlement, plusieurs arguments ont été mis en avant, notamment le fait que, malgré toutes les études réalisées dans le domaine des OGM, c'est le consommateur qui décide, à savoir s'il achète, oui ou non, ces produits.

Alors que la nouvelle politique agricole fait une large place à la biodiversité, elle consacre avant toute chose les vaches heureuses, les cochons épanouis et bien-sûr le trèfle bio-diversifié, a encore ajouté un député avant de préciser que dans une agriculture de proximité où de plus en plus de produits

sont frappés au fer des AOP, qui portent fièrement la marque de la République et canton du Jura ou encore le bourgeon bio, est-il encore possible de laisser une place, aussi modeste soit-elle, à la probabilité éventuelle de voir peut-être un jour une culture d'OGM dans nos campagnes ?

En interdisant les OGM sur le territoire cantonal, territoire fort restreint au demeurant, on donne un signal clair non seulement aux consommateurs mais aussi à toutes celles et ceux qui pensent que dans le Jura, on pratique une agriculture de terroir et proche de la nature.

Les députés jurassiens ont bien compris le message ; l'initiative a été acceptée par 49 voix sans opposition ! Le ministre de l'Economie a pour sa part rappelé que c'est la législation fédérale qui fait foi et qu'il n'y avait aucune urgence en la matière puisque le moratoire sur les OGM court jusqu'en 2017. Il n'a pas été suivi. Le Parlement jurassien est bien conscient des aspects légaux qui régissent les OGM au niveau fédéral. Cependant, le but de l'initiative est avant tout de donner un signal clair et, dans un premier temps, de donner suite à cette initiative parlementaire. Cette dernière a ainsi été transmise à la commission cantonale de l'économie qui devra étudier dans quelle mesure on pourra tenir compte des intentions des députés dans la loi cantonale sur le développement rural.

MANIPULATION DE 25 ESSENCES DANS LE MONDE ENTIER

LE SECTEUR LUCRATIF DES ARBRES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

PAUL SCHERER | SAG

LA RECHERCHE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE NE S'INTÉRESSE PAS QU'AUX ARBRES FRUITIERS, L'EXEMPLE LE PLUS CONNU ÉTANT CELUI DES ESSAIS DE MANIPULATION GÉNÉTIQUE DES POMMIERS. LES ESSENCES FORESTIÈRES FONT ELLES AUSSI L'OBJET DE RECHERCHES TRÈS POUSSÉES.

Ces dernières années, des essais ont été menés sur au moins 25 variétés de ligneux. Le patrimoine génétique des arbres est modifié à des fins diverses : meilleures propriétés pour la fabrication de papier ou la production d'agrocarburants, accélération de la croissance et donc davantage de biomasse pour la production d'énergie, amélioration de la structure ligneuse, résistance aux herbicides et aux ravageurs.

Essais de dissémination dans le monde entier

En 2010, plus de 700 essais de dissémination étaient déjà documentés. En Finlande, des transgènes d'essences forestières telles que l'épicéa et le bouleau ont été disséminés. L'Allemagne, la Belgique et la France ont mené quant à elles des essais sur le peuplier. Les manipulations génétiques sont censées améliorer les propriétés du bois et donc augmenter la productivité dans l'industrie du papier.

Parmi les ligneux, c'est le peuplier qui fait l'objet de la recherche la plus poussée, et les essais de dissémination sont les plus fréquents pour cet arbre. La plantation de peupliers transgéniques produisant un insecticide est pratiquée à l'échelle industrielle; en Chine elle l'est par exemple depuis 2003.



Biodiversité menacée

Aux États-Unis, des recherches poussées sont en cours sur l'eucalyptus pour le rendre résistant au froid, de manière à ce qu'il puisse être cultivé à grande échelle sous des latitudes septentrionales pour les besoins de l'industrie du bois, du papier et des agrocarburants. Les promoteurs le vantent comme une alternative respectueuse du climat aux carburants et aux sources d'énergie classiques. Or, ces monocultures, tout comme celles de palmiers à huile et de peupliers, représentent une menace grandissante pour la biodiversité. Elles contribuent à la disparition des forêts naturelles qui abritent 70 pour cent de la flore et de la faune de notre planète.

Pour les grands groupes biotechnologiques, la production d'essences transgéniques détient un énorme potentiel commercial. L'entreprise étatsunienne ArborGen, qui a été créée par trois géants de l'industrie du bois, prévoit une augmentation annuelle de son chiffre d'affaires d'aujourd'hui 25 millions de dollars à 500 millions de dollars en 2017 si elle obtenait l'autorisation de com-

mercialiser à grande échelle ses eucalyptus transgéniques.

Lacunes dans la législation

Un rapport de la Convention sur la diversité biologique adoptée par l'ONU met en garde contre les risques considérables des plantations d'arbres transgéniques pour l'environnement, mais laisse aux États le soin de légiférer en la matière. Contrairement aux plantes transgéniques cultivées au champ, les arbres ont une longue durée de vie. Leurs caractéristiques génétiques se disséminent loin à la ronde via les graines et le pollen, ces derniers servant aussi de nourriture à de nombreuses espèces animales. Vu leur faible degré de domestication, la plupart des essences survivent sans problème dans la nature. Beaucoup d'entre elles peuvent facilement se croiser avec de nombreuses espèces sauvages apparentées. Le risque de contamination est nettement plus élevé avec les arbres qu'avec les plantes cultivées au champ. L'exploitation sylvicole d'essences transgéniques conduirait inévitablement à une pollution génétique des forêts.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

TOUS LES MEMBRES SONT CORDIALEMENT INVITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE STOPOGM

JEUDI 8 MAI 2014, 19H00

CHEZ MONSIEUR FRANÇOIS-PHILIPPE DEVENOGE, RUE DU VILLAGE 16, 1304 DIZY

MERCI DE VOUS INSCRIRE PAR EMAIL : INFO@STOPOGM.CH OU TÉL : 077 400 70 43

STOPOGM A BESOIN D'UN COUP DEMAIN ET RECHERCHE...

... **des personnes pouvant nous aider lors de nos activités publiques.** Concrètement, il s'agit de s'investir une matinée à nos côtés pour tenir un stand au marché près de chez vous.

... **un(e) graphiste** pour nous aider dans nos mise en page quelques heures par année.

Les personnes intéressées à nous aider peuvent nous contacter par email ou par téléphone mentionnés dans l'impressum en fin de journal.

JOURNÉE GRAINES URBAINES

Samedi 15 mars, Pôle sud (Lausanne/Flon)

Programme et plus d'infos : www.biodiverCite.ch

Impressum

StopOGM Coordination romande sur le génie génétique, CCP 17-460200-1, www.stopogm.ch

Président : Fabien Fivaz, f.fivaz@stopogm.ch, Tél. 078 740 0651, rue du Temple-Allemand 81, 2300 La Chaux-de-Fonds

Chargé d'affaires : Luigi D'Andrea, l.dandrea@stopogm.ch, Tel 077 400 70 43, Rue de L'Evole 35, 2000 Neuchâtel

Impression : Centre d'impression Le Pays SA, Delémont // Tirage à 2500 ex.

Retours : Luigi D'Andrea, Rue de L'Evole 35, 2000 Neuchâtel